

Convention n° 172 du 25 juin 1991 concernant les conditions de travail dans les hôtels, restaurants et établissements similaires

RS 0.822.727.2; RO 1995 4207

Champ d'application le 7 septembre 2005, complément¹

Etats parties	Ratification		Entrée en vigueur	
Barbade	22 juillet	1997	22 juillet	1998
Chypre	28 février	1997	28 février	1998
Guyana	20 août	1996	20 août	1997
Iraq	9 juillet	2001	9 juillet	2002
Irlande	9 juin	1998	9 juin	1999
Liban	23 février	2000	23 février	2001
Luxembourg	6 mars	2003	6 mars	2004
Pays-Bas				
Antilles néerlandaises ^a	15 juin	1999	15 juin	1999
République dominicaine	4 juin	1998	4 juin	1999
Uruguay	6 septembre	1995	6 septembre	1996

^a La Convention s'applique aux Antilles néerlandaises sans modifications.

¹ La présente publication complète celle qui figure au RO 1995 4212.

